Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le 21/09/2026
ID : 060-216004473-20260918-DE2026648-DE

République Française
Département de l'Oise

Nombre de Conseillers
-en exercice : 11
-présents : 09
-votants : 09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Municipal de la commune de Neuville-Bosc

Séance du 18 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit septembre à vingt heures le Conseil Municipal légalement convoqué le 10 septembre 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame LEROY Annie, Maire.

Etaient présents : Mmes LEJEUNE, LEROY, DANGLOT, MEYER, CHENOT,

Mrs COUTELET, FLEURY, LECOMTE, SAINT-POL,

Absents excusés : Mme DECAMP
M GOMES

Secrétaire de séance : Mme Nathalie MEYER
Ouverture de séance : 20h00
Assistait également au Conseil Municipal Sabine HERBELIN, secrétaire de Mairie

Délibération DE2026648 du 18 septembre 2026
ARS
Nomination d'un référent communal pour le moustique tigre

Madame Le Maire informe que le moustique tigre est un insecte invasif pouvant, sous certaines conditions, être vecteur de virus.
L'implantation du moustique tigre est surveillée par les Agences Régionales de Santé (ARS).
Cette surveillance est complétée par un dispositif de signalement citoyen et la désignation d'un référent communal.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité décide de nommer Monsieur Cyril FLEURY en qualité de référent moustique tigre pour le mandat en cours.

Pour extrait certifié conforme au registre
Le 18 septembre 2026
Le Maire

Annie LEROY

Acte rendu exécutoire
Après publication au notification
Et transmission en Préfecture le 21/09/2026